

Toulouse, le 30 octobre 2012
DCT/DA/GEIPAN

COMPTE RENDU D'ENQUÊTE

PIRIAC SUR MER (44) 14.07.2009

1 – CONTEXTE

Le GEIPAN reçoit par courrier un questionnaire astronomique (QA) le 30 juillet 2009 rempli par le témoin, 45 ans, enseignant en Sciences Physiques, au sujet d'une observation du passage d'une lumière rouge orangée très brillante observée le 14 Juillet autour de 23h10 sur la plage à Piriac sur Mer.

Il est l'unique témoin de ce cas d'observation et ne produira pas d'autre document.

2- DESCRIPTION DU CAS

Le questionnaire astronomique donne peu détail sur le contexte, mais se concentre sur les faits. Le témoin a observé une vive lumière rouge orangée, de magnitude estimée à -5 (plus brillant que Vénus), traverser le ciel d'Ouest en Est en traversant successivement les constellations de la Grande et de la Petite Ourse pour disparaître à l'horizon Est dans la constellation de Pégase. L'observation a duré une dizaine de minutes, et le témoin a perçu le PAN comme évoluant à quelques centaines de mètres d'altitude.

REMARQUE IMPORTANTE :

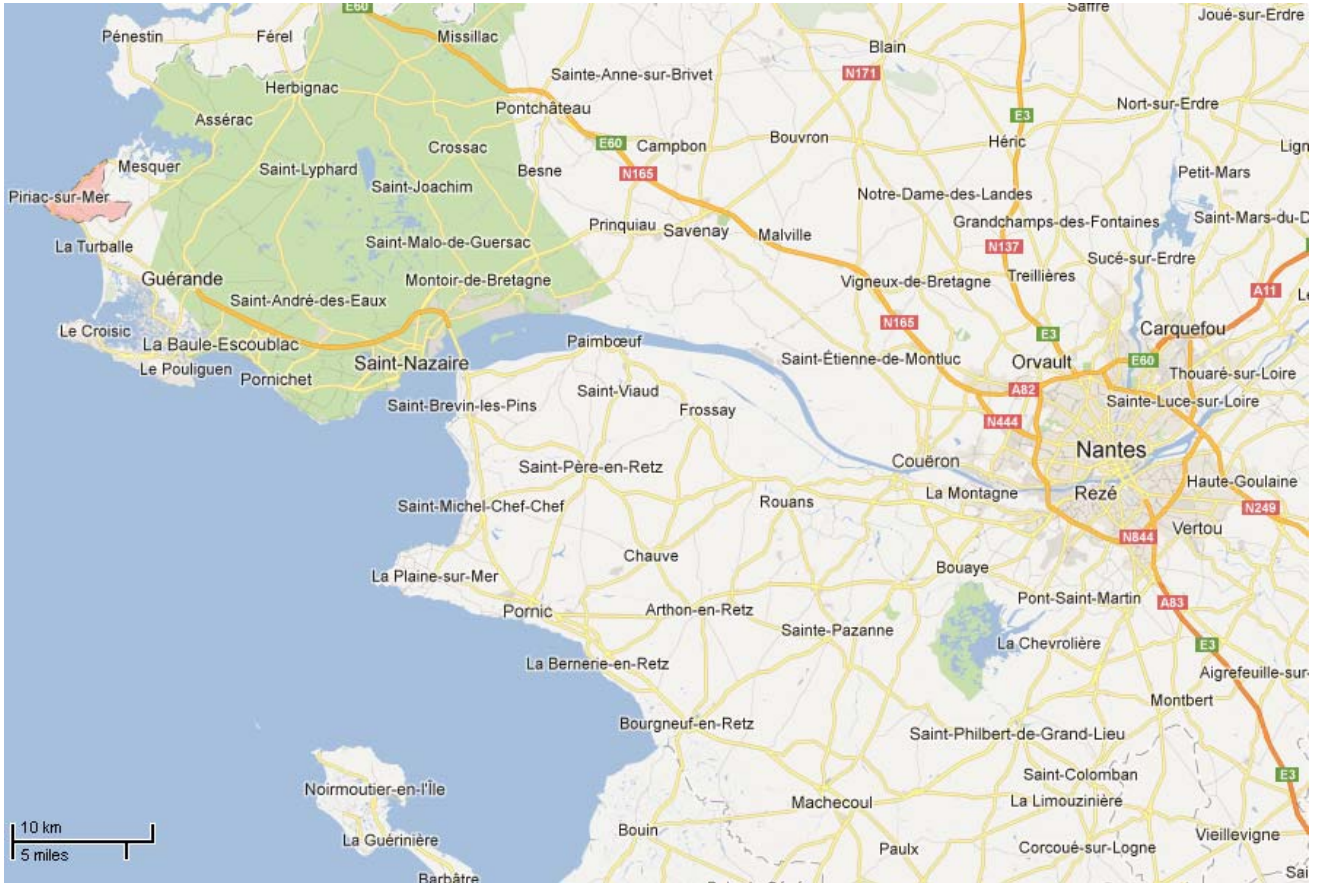
L'heure indiquée par le témoin est 23h10. Il y a ici une possible source de confusion, car le QA commence par demander la date d'observation sans préciser s'il s'agit d'une date en Temps Universel (TU) ou de la date légale. L'heure d'observation est explicitement demandée en TU, mais le témoin semble avoir noté l'heure légale de 23h10 : en effet, le 14 juillet à 23h10 TU correspond au 15 juillet à 01h10 légal. Inversement, le 14 juillet à 23h10 légal correspond au 14 juillet 21h10 TU. Cette confusion peut même s'étendre au 13 juillet puisque le 14 juillet 01h10 légal correspond au 13 juillet 23h10...

On notera toutefois que le témoin situe les étoiles Scheat (Beta Pegasi) et Alpheratz (Alpha Andromedae) sur l'horizon : cela lève l'ambiguïté puisque ces étoiles, appartenant à l'astérisme du Grand Carré de Pégase ne pouvaient être à l'horizon Est qu'à 23h10 légale, donc le 14 juillet.

3- ANALYSE

3.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le témoin observe le phénomène depuis la plage de la commune de Piriac sur Mer, dans la presqu'île de Guérande (département Loire Atlantique, à 28 Km au nord ouest de Saint-Nazaire) :



Source : [Google Maps](https://www.google.com/maps)

La commune de Piriac sur Mer est représentée en rouge (en haut à gauche).

3.2 SITUATION METEO

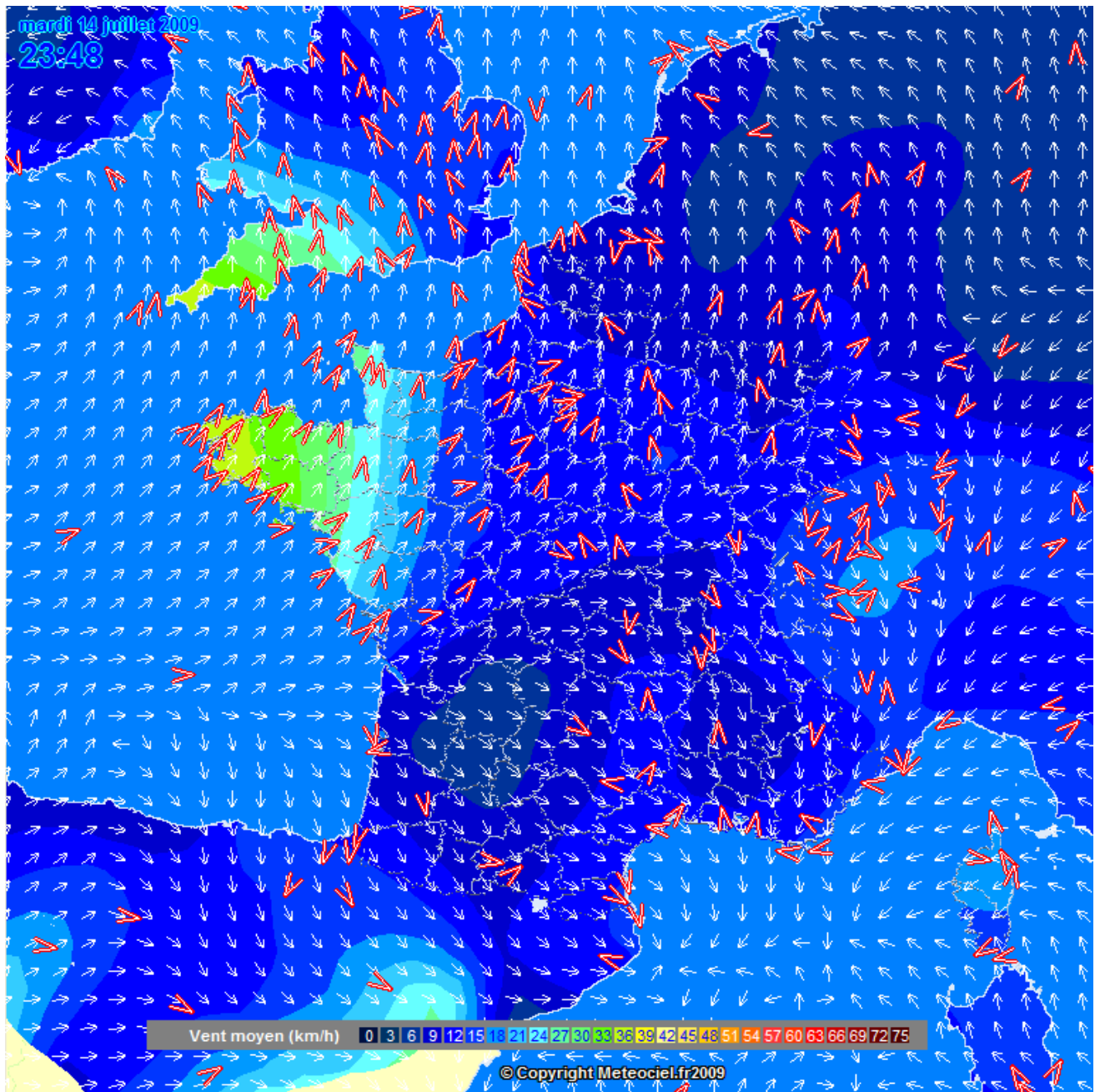
La plus proche station active pour la date considérée est celle de l'aérodrome de Saint Nazaire – Montoire, située à 30 Km à l'Est du lieu d'observation.



Source : infoclimat.fr

La nébulosité reportée pour l'heure de l'observation ne reflète pas le témoignage (« ciel dégagé », QA p.1). On rappellera que ces données sont lissées heure par heure et donc pas toujours fidèles à la réalité observée à plusieurs kilomètres de la station à un instant t.

En guise de complément, étant donné l'éloignement de la station, on se référera également à la carte des vents sur l'ensemble de la France :



Source : infoclimat.fr

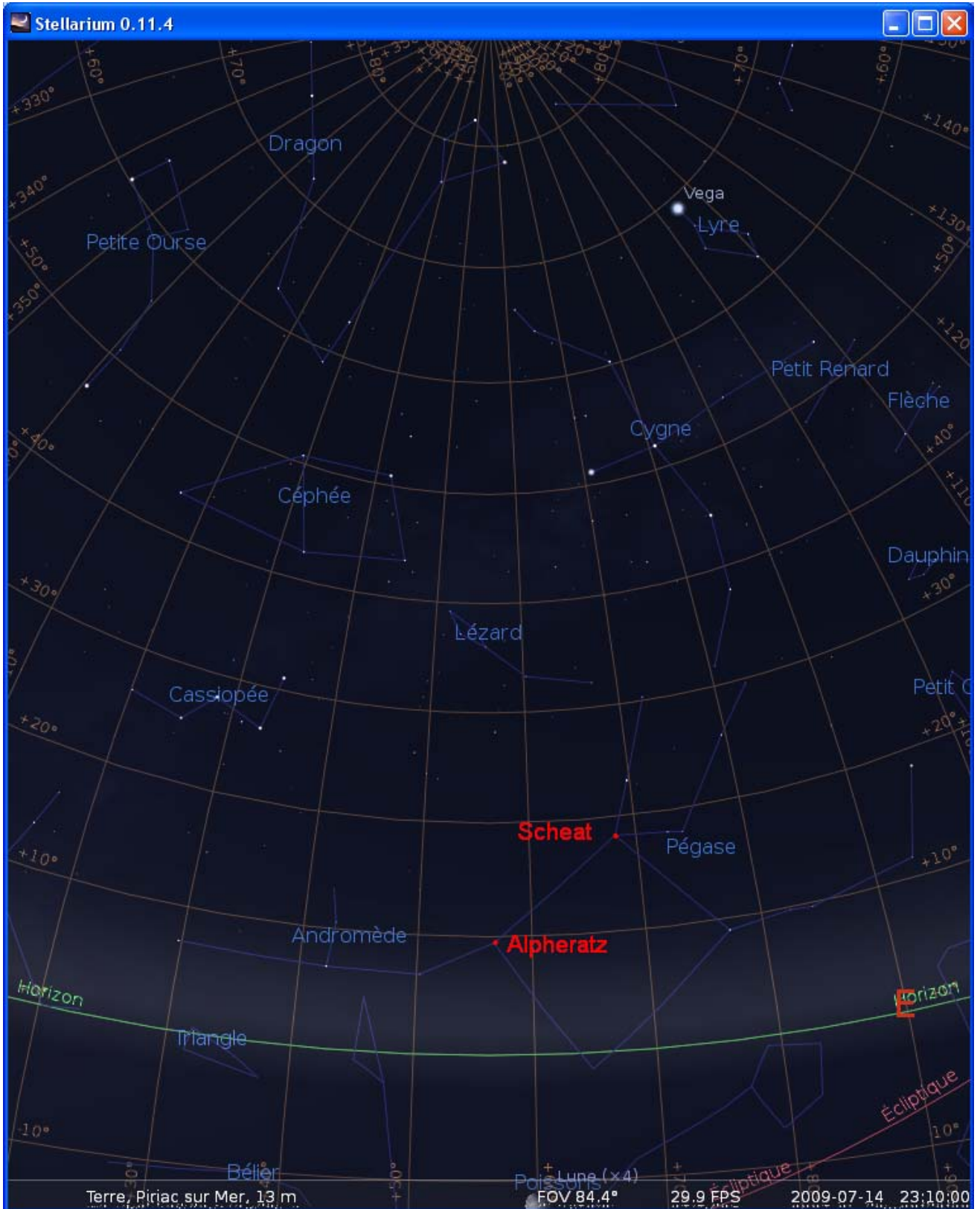
La direction du vent indiquée sur la carte est compatible avec les relevés de la station (en provenance du Sud Ouest), en revanche l'intensité diffère nettement (vent moyen de 27 Km/h contre 14 Km/h pour la station météo). On notera surtout le vent relevé à Belle Ile en Mer (chevron rouge), en face de Piriac sur Mer, plus orienté en provenance de l'Ouest.

3.3 SITUATION ASTRONOMIQUE

Le témoin mentionne plusieurs constellations traversées par le phénomène :

- La Grande Ourse,
- La Petite Ourse,
- Pégase.

Il précise également deux étoiles sur l'horizon : Scheat (Beta Pegasi) et Alpheratz (Alpha Andromedae).



3.4 SITUATION AERO ET ASTRONAUTIQUE

Le témoin ne mentionne aucun aéronef dans son témoignage.

Les aéroports les plus proches sont relativement éloignés (30 Km minimum) si on excepte l'aérodrome de La Baule, dont la piste de moins de 1 Km ne semble pas permettre l'arrivée de jets ou de gros appareils susceptibles d'être observables à grande distance par leur feux d'approche.

La station spatiale internationale n'était pas visible de ce lieu et à cette date d'après les données d'orbites consultables auprès du [NORAD](#) ; et la navette spatiale n'était pas en mission (STS 127 ne décollera que le 15 juillet).

4- HYPOTHESE

La description du phénomène, de couleur rouge orangé, de vitesse lente (durée d'observation de 10 min) et de trajectoire linéaire orientée selon un axe compatible avec le vent ce soir là pointe fortement vers l'hypothèse des lanternes aériennes festives (dites lanternes "Thaï").

Il est toutefois rare d'en observer qu'une seule à la fois.

Contacté au sujet de l'emplacement exact de lieu d'observation (l'objet étant vu arriver par l'Ouest derrière un arbre - cf. QA p.2 et 3), le témoin déclare :

« merci d'avoir pris la peine de répondre à mon cas d'observation mais j'ai réalisé par la suite que cet objet volant non identifié était en fait une (sorte) de lanterne chinoise qui dans la nuit n'était pas identifiable. »

5- CONCLUSION

Suite à la confirmation du témoin, ce cas est classé A comme observation d'une lanterne Thaï, classique un 14 juillet.